![C:\Users\js\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\IE\S9MDLRD5\Athletics_pictogram.svg[1].png]()![C:\Users\js\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\IE\V29TMWJ5\Athletics_tracks_finish_line[1].jpg]()

Section ATHLETISME

**Bulletin d’adhésion 2019–2020**

🞏 Renouvelant 🞏 Nouvel inscrit Taille du tee-shirt ; ………..

**ETAT CIVIL DU DEMANDEUR**

🞏 Mr 🞏 Mme Numéro licence FFA………..

Nom : …………………………………………………………

Prénom : ……………………………………………………..

Adresse : …………………………………………………………………………..

Code postal :………………. Ville : ……………………………………………

Date de naissance : …. / …. /……… Lieu de naissance : ………………..

Nationalité : ………………………

Téléphone domicile :…………………………..

Téléphone travail : ……………………………..

Mobile :…………………………………

Email :………………………………………………………………………………

Identifiant La Poste : ………………………

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.

 Le : ………………………………………

Signature obligatoire du demandeur ou du représentant légal

**Document à fournir :**

🞏 Je joins un certificat médical (original) datant de moins de 6 mois, de « non contre-indication à la pratique de l’athlétisme en compétition »

🞏 J’ai rempli le questionnaire santé de la FFA.

* Eveil athlétique (2011-2012-2013) poussin (2009-2010) = 140 €
* Benjamin (2007-2008) – Minime (2005-2006) = 150 €
* Cadet – licence loisir 90€ - licence compétition = 120 €
* Licence adulte loisir = 90 €
* Licence adulte compétition = 120 €

 **Le port du maillot du club est obligatoire lors des compétitions**

**Aucun remboursement ne sera effectué en cours d’année (sauf cas exceptionnel sur prescription médicale)**

Informatique et liberté

« La loi informatique et liberté N°78-17 du 6janvier 1978 modifiée en août 2004, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Toutes les informations de ce document font l'objet d'une traitement informatique et le licencié dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès du Secrétaire Général de l'ASPTT. Ces coordonnées pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leurs divulgations.

Cession de droit à l'image

* Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation.
* Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
* Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

Autorisation parentale

Je, soussigné(e) M ou Mme

Représentant légal de certifie lui donner l'autorisation de :

* Se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT pour toutes les activités
* Prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements
nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en
cas d'accident est :

Numéros de téléphone :

 Assurance

L'établissement d'une des 4 licences permet à son titulaire de bénéficier des assurances Responsabilité civile. Assistance et «Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT.

L'assurance « Dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels ». Le montant de cette assurance compris dans le prix de la licence FSASPTT est de 1,84 € et dans celui de la licence FSASPTT associée est de 0,60 €. Il est de 0,35 € dans la licence événementielle et de 0,45 € dans la licence stage. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit. Concernant la licence FSASPTT associée, il est précisé qu'en cas de refus d'adhésion aux garanties proposées par une autre fédération, l'assureur de la FSASPTT ne prendra pas en charge les risques refusés, et par conséquent refusera le dossier de sinistre.

Je soussigné(e) Reconnais avoir pris connaissance :

* De la notice d'assurance m'informant du résumé des
garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au
contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi
disponible sur le site www.asptt.com)
* Des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat
de l'association)

Je satisfais à la visite médicale OBLIGATOIRE m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés.

Refus d'assurance « Dommages corporels »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

Si le soussigné refuse de souscrire à l'assurance « Dommages corporels », il 70 €reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la case ci-dessous.

* Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels »